

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°114/2026 : Attribution du marché à procédure adaptée portant sur la fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et de composteurs individuels

Fabien CRUVEILLER indique que dans un souci de fournir un service de collecte des ordures ménagères efficace et fiable, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a décidé de lancer un marché sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison de bacs roulants et de composteurs individuels

A la demande du Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, une CAO s'est réunie le lundi 22 juin 2026 à 15h30 et a donné un avis consultatif favorable à la présente proposition.

RAPPORT DE PRESENTATION

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

✉ marches-publics@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 29 avril 2026.

II - Contexte et objet du marché

Contexte :

La consultation s'inscrit dans le cadre d'une opération : NON

Les besoins à satisfaire feront l'objet, outre la présente consultation, d'une future consultation : Oui à l'extinction du présent marché.

Objet de la présente consultation :

Marché de fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et de composteurs individuels

III - Dispositions générales

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande mono attributaire non alloti dont le seuil financier annuel est le suivant :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Sans minimum	53 000 € HT

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification. Il est reconductible 3 fois, chaque période de reconduction est de 12 mois, sans que la durée maximale ne puisse dépasser 4 ans.

IV - Justification de l'absence d'allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.211310 du Code de la commande publique, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a analysé l'opportunité d'allotir le présent marché.

L'allotissement n'a pas été retenu pour les raisons suivantes :

1. Uniformité technique indispensable à l'exploitation du service public :

Les bacs roulants et composteurs doivent répondre à des caractéristiques techniques parfaitement homogènes (dimensions, normes EN 840, système de préhension, compatibilité avec le matériel de collecte, puçage, couleurs normalisées).

L'introduction de matériels provenant de fournisseurs différents entraînerait :

- des incompatibilités techniques avec les moyens de collecte existants,
- des risques accrus d'usure prématurée du matériel,
- des coûts supplémentaires liés aux adaptations logistiques et opérationnelles.

2. Besoin de standardisation sur l'ensemble du territoire intercommunal

Afin de garantir un service public unifié, lisible et équitable pour les usagers, la collectivité impose une uniformité complète du parc de contenants.

L'allotissement conduirait mécaniquement à une hétérogénéité du matériel, générant :

- une perte de cohérence des équipements distribués aux usagers,
- une augmentation du nombre de références à stocker et gérer,
- une complexité accrue dans la maintenance, le renouvellement et le suivi du parc.

3. Contraintes logistiques et économiques

Le fractionnement en lots imposerait :

- la multiplication des interlocuteurs,
- la gestion séparée des approvisionnements,
- des délais de livraison différents selon les lots,
- des coûts supplémentaires de stockage et de traitement administratif.

Ces difficultés seraient de nature à rendre techniquement difficile ou économiquement non pertinent l'allotissement, au sens de l'article L.211311 du Code de la commande publique.

En conséquence, l'allotissement n'est pas de nature à permettre une meilleure définition du besoin, ni à favoriser la concurrence, ni à améliorer l'exécution du marché.

Le présent marché est donc passé sous la forme d'un marché non alloti, cette organisation étant la seule compatible avec la bonne exécution du service public de collecte des déchets.

Mode de dévolution :

- ☒ Entreprise individuelle et/ou groupement (aucune forme de groupement imposée)

Type de marché :

Le présent marché est pris en application du Code de la commande publique. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Forme des prix :

Les prestations sont réglées par prix unitaire et forfaitaire selon les stipulations de l'article 6.1 du CCP, de l'acte d'engagement et du cadre de prix mixte.

Visite obligatoire de chantier :

- ☐ Oui
☒ Non

Variantes :

- Variante à l'initiative des candidats : interdite
- Variante à l'initiative de la collectivité : sans objet

Prestations supplémentaires exceptionnelles (PSE) :

Le présent marché ne compte aucune prestation supplémentaire exceptionnelle (PSE).

Conditions d'exécution particulières :

Aucune

Clauses sociales et environnementales :

Non

Carte d'achat :

Sans objet

V - Procédure

Procédure choisie :

La procédure de passation utilisée est : le marché à procédure adaptée

Mesures prise par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer que la concurrence n'a pas été faussée par des études et échanges préalables avec des opérateurs économiques :

- Publication sur le profil acheteur de la collectivité ainsi qu'au BOAMP.

Modalités de la publicité et de la mise en concurrence :

Avis d'appel public à concurrence en date du 11 février 2026

- Organes et dates de publication :
 - Profil acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, le 11/02/2026
 - BOAMP, le 11/02/2026

Envoi de l'AAPC par voie électronique : oui

Réduction des délais : Sans objet

Accès aux documents de la consultation par voie électronique : oui

Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Au titre du marché : Sans limitation

Date et heure limite de réception des plis : 11/03/2026 à 12h00

Nature des plis : candidatures et offres

Délai de validité des offres : 120 jours

Instance d'attribution : Le Conseil Communautaire

Aucun conflit d'intérêt n'a été décelé dans le cadre de cette procédure.

VI - Ouverture des plis

Nombre de plis dématérialisés reçus :

- Dans les délais : 3
- Hors délais : 0

Date de l'ouverture des plis : 11/03/2026 à 13h30

Ouverture des plis assurée par : Monsieur Yann COBUT – Responsable du service marchés publics

VII - Liste des candidatures reçues

N° de Pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels	
1 et 3	SAS QUADRIA 68 Rue Blaise Pascal 33127 Saint Jean d'Illac Tel : 05 57 97 75 00 Courriel : info@quadria.eu Siret : 410 553 820 000 37
2	SAS SULO FRANCE Immeuble Perspective Défense Bâtiment A 1 Rue du Débarcadère 92700 Colombes Tel : 01 56 83 57 74 Courriel : celluleao.env@sulo.com Siret : 778 151 944 012 29

VIII - Admission des offres

Plis	Candidats	ANALYSE				DECISIONS	
		Complète	Irrégulière	Inappropriée	Inacceptable	Admise	Motifs élimination
Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels							
1 et 3	SAS QUADRIA	✓				✓	
2	SAS SULO FRANCE	✓				✓	

IX - Admission des candidatures

Conformément à l'article R2144-4 du code de la commande publique, la collectivité a fait le choix d'analyser le dossier de candidature qu'au titre du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché suite à l'analyse des offres.

Niveaux minimums : sans objet

Plis	Candidats	ANALYSE			DECISIONS	
		Capacités financières	Situation Juridique	Références	Admis	Motifs élimination
Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels						
2	SAS SULO FRANCE	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisant ☐ Insuffisant	☒ Suffisante ☐ Insuffisante	✓	

X - Analyse des offres

Rappel des critères d'analyse au titre de l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Apprécié au regard du montant total du Descriptif Quantitatif Estimatif servant de base pour la comparaison des offres. Le calcul du prix se fera suivant la formule suivante : (Meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix) Le candidat proposant l'offre la plus avantageuse obtiendra la note maximum à savoir 50/50.	50 %
2-Valeur technique sur la base du cadre de mémoire technique détaillant de manière précise les éléments suivants (accompagné de l'ensemble des fiches techniques des produits proposés ainsi que des documents jugés nécessaire par le candidat pour la bonne compréhension de son offre) (il est demandé aux candidats de répondre uniquement dans le cadre de mémoire technique, si des informations nécessaires sont présentes sur des documents annexes, le candidat précisera le document et la page où trouver lesdites informations sur le cadre de mémoire technique) :	40 %
2.1 - Epaisseur du couvercle des bacs	11 %
2.2 - Pourcentage de matériaux recyclés du composteur	10 %
2.3 - Epaisseur de la cuve des bacs	9 %
2.4 - Pourcentage de matériaux recyclés pour le couvercle des bacs	5 %
2.5 - Pourcentage de matériaux recyclés pour la cuve des bacs	5 %
3-Garantie (accompagné de l'ensemble des documents jugés nécessaire par le candidat pour la bonne compréhension de son offre) (il est demandé aux candidats de répondre uniquement dans le cadre de mémoire technique, si des informations nécessaires sont présentes sur des documents annexes, le candidat précisera le document et la page où trouver lesdites informations sur le cadre de mémoire technique) :	10 %
3.1 - Durée de garantie proposée pour les bacs (couvercle + cuve + roues + axes)	3 %
3.2 - Durée de garantie proposée pour les composteurs	3 %
3.3 - Modalités de garantie des bacs [élément(s) événement(s) inclus et exclus dans la garantie, modalités de mise en œuvre de la garantie]	2 %
3.4 - Modalités de garantie des composteurs [élément(s) événement(s) inclus et exclus dans la garantie, modalités de mise en œuvre de la garantie]	2 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat (AE, CPM ou DQE), l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Demande de précisions ou de compléments : Non

Négociation : Non

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Note totale
Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels				

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20260708-CCPC_114_08

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Note totale
1 et 3	SAS QUADRIA	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total du</u> <u>Descriptif</u> <u>Quantitatif</u> <u>Estimatif</u> <u>Montant de l'offre :</u> 19 619.80 € HT soit 23 543.76 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 37.37 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique (40%) :</u> 2.1 Epaisseur du couvercle des bacs : 9/11 2.2 Pourcentage des matériaux recyclé du composteur : 10/10 2.3 Epaisseur de la cuve des bacs : 7/9 2.4 Pourcentage des matériaux recyclés pour le couvercle des bacs : 3/5 2.5 Pourcentage de matériaux recyclés pour la cuve des bacs : 3/5 <u>Note sur 40 :</u> 32 / 40 <u>3 - Garantie (10%) :</u> 3.1 Durée des garanties proposée pour les bacs : 2/3 3.2 Durée de la garantie proposée pour les composteurs : 2/3 3.3 Modalités de garantie des bacs : 2/2 3.4 Modalités de garantie des composteurs : 2/2 <u>Note sur 10 :</u> 8 / 10	77.37 / 100
2	SAS SULO FRANCE	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Montant total du</u> <u>Descriptif</u> <u>Quantitatif</u> <u>Estimatif</u> <u>Montant de l'offre :</u> 14 665 € HT soit 17 598 € TTC <u>Note sur 50 :</u> 50 / 50	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique (40%) :</u> 2.1 Epaisseur du couvercle des bacs : 10/11 2.2 Pourcentage des matériaux recyclé du composteur : 10/10 2.3 Epaisseur de la cuve des bacs : 9/9 2.4 Pourcentage des matériaux recyclés pour le couvercle des bacs : 5/5 2.5 Pourcentage de matériaux recyclés pour la cuve des bacs : 5/5 <u>Note sur 40 :</u> 39 / 40 <u>3 - Garantie (10%) :</u> 3.1 Durée des garanties proposée pour les bacs : 3/3 3.2 Durée de la garantie proposée pour les composteurs : 3/3 3.3 Modalités de garantie des bacs : 2/2 3.4 Modalités de garantie des composteurs : 2/2 <u>Note sur 10 :</u> 10 / 10	99 / 100

XI - Classement

Classement réalisé conjointement par le service déchet et le Service marchés publics.

Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels		
N° de pli	Candidat	Classement
2	SAS SULO FRANCE	1

XII – Proposition d'attribution

N° de pli	Candidat	Montant de l'offre en € HT et TTC	Motifs de l'attribution
Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et le composteurs individuels			
2	SAS SULO FRANCE	<u>Montant HT</u> 14 665 € <u>Montant TTC :</u> 17 598 €	Au regard de la mise en concurrence sur le présent marché, il apparaît que l'offre de la société SAS SULO FRANCE apporte à la fois les garanties techniques d'une fourniture et une livraison dans les règles de l'art tout en restant dans une enveloppe financière cohérente et en adéquation avec les besoins recensés et les montants maximum établis au titre de l'accord cadre. C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est proposé de retenir la proposition de la société SAS SULO France pour la réalisation du présent marché.

XIII – Motifs de rejet

Sans objet.

XIV – Notification

Notification aux candidats non retenus par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Notification à l'attributaire par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique portant sur la fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et de composteurs individuels ;
- D'attribuer le marché public à la société suivante :
 - SAS SULO France sise Immeuble Perspective Défense – Bâtiment A – 1 Rue du Débarcadère – 92700 Colombes.
- D'autoriser le Président à signer le marché avec les candidats retenus sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché pour l'ensemble de sa durée ;

Le Conseil Communautaire,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique portant sur la fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et de composteurs individuels ;
- d'attribuer le marché public à la société suivante :
 - SAS SULO France sise Immeuble Perspective Défense - Bâtiment A - 1 Rue du Débarcadère - 92700 Colombes.
- d'autoriser le Président à signer le marché avec les candidats retenus sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché pour l'ensemble de sa durée ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26